

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

Ministère des Finances

N° 00009719 / M.F/M

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



الجمهورية الإسلامية الموريتانية

شرف - إخاء - عدل

وزارة المالية

Nouakchott, le 24 SEPT 2019  
انواكشوط في

Le Ministre الوزير

A Messieurs les Commissaires aux Comptes des Établissements Publics  
à Caractère Industriel et Commercial et des Sociétés à Capitaux Publics

Lettre circulaire n°...../MF/DTF

J'ai l'honneur de vous demander d'améliorer la qualité des rapports effectués dans le cadre de votre mission, mais aussi accélérer la production et la transmission aux départements dans les délais réglementaires de ces documents.

J'attire votre attention sur le fait que tout retard dans la production et la transmission d'un rapport de commissaire aux comptes dans les délais fixés a des conséquences directes sur les délais d'approbation des comptes par les organes délibérants et leurs communications aux tutelles et à la Cour des Comptes.

La transmission tardive de certains rapports continue toujours d'exister malgré les nombreuses directives et circulaires de notre département.

Pour cette raison, je vous informe que nos exigences en matière de suivi financier des entreprises publiques et d'édition régulière et à temps utile d'un rapport annuel sur leurs performances ne permettent plus de tels retards.

De ce fait, je vous invite à prendre dorénavant toutes les dispositions nécessaires pour produire et déposer vos rapports dans les délais requis.

La Direction de la Tutelle Financière a été chargée du suivi et du strict respect de ces obligations. Pour ce faire, je vous invite à lui faciliter sa mission.

Mohamed Lemine OULD DHEBY

